

CHAMPIONNAT DE FRANCE ET COUPE DES REGIONS POCKET BIKE 2008



1- REGLEMENT SPORTIF

1.1 Définition

Pour favoriser l'accès à la compétition du plus grand nombre et plus particulièrement des jeunes, la F.F.M. met en compétition une Coupe appelée « **Coupe Inter-Régions Pocket Bike** » qui se déroulera sur un certain nombre d'épreuves inscrites au calendrier du Championnat de France 50 et 125 cm³ sous condition d'un minimum de 15 pilotes engagés sur chaque épreuve.

1.2 Catégories

3 catégories sont admises :

- 1) **Pocket Bike OPEN**
- 2) **Pocket Bike PROMOTION**
- 3) **Pocket Bike EDUCATIFS** : catégorie réservée aux enfants, pas de départ en course, uniquement des démonstrations.

Le titre de vainqueur de la **Coupe Inter-Régions Pocket Bike** sera attribué au pilote qui aura totalisé le plus grand nombre de points sur les épreuves inscrites au calendrier, et obtenu dans celles retenues au calendrier et correspondant à la région pour laquelle il se sera licencié. Toutefois un pilote pourra participer aux épreuves de son choix, mais ne marquera des points que dans celle de la région où il s'est licencié. En cas d'ex-æquo, le départage se fera suivant le nombre de places de premier obtenues sur chaque épreuve. Des coupes récompenseront les 3 premiers du classement scratch ainsi que les 3 premiers du classement par catégorie sur chaque épreuve.

Exemple :

Un pilote licencié dans un club de la ligue du Lyonnais pourra participer aux épreuves qu'il souhaite mais ne marquera des points que dans les épreuves de la région *Lyonnais/Auvergne/Dauphiné Savoie* (*)

(*) ATTENTION :

Pour que les points d'une épreuve soient attribués, un minimum de 10 pilotes de la région où l'épreuve est organisée devront avoir marqué des points.

Pour que les points au regard du classement général d'une région soit attribués, il devra y avoir eu au moins deux courses d'organisées dans la dite région.

Une finale, permettant d'obtenir les points comptant pour l'attribution du titre de Champion de France Pocket Bike sera organisée sur 2 jours. **Le titre de « Champion de France » sera attribué dans la catégorie OPEN, le titre de « Vainqueur du Trophée de France » sera attribué dans la catégorie PROMOTION.**

Au regard du classement général de chaque région, il sera attribué les points suivants :

1 ^{er}	45	6 ^{ème}	25	11 ^{ème}	15	16 ^{ème}	10	21 ^{ème}	5
2 ^{ème}	39	7 ^{ème}	23	12 ^{ème}	14	17 ^{ème}	9	22 ^{ème}	4
3 ^{ème}	34	8 ^{ème}	21	13 ^{ème}	13	18 ^{ème}	8	23 ^{ème}	3
4 ^{ème}	30	9 ^{ème}	19	14 ^{ème}	12	19 ^{ème}	7	24 ^{ème}	2
5 ^{ème}	27	10 ^{ème}	17	15 ^{ème}	11	20 ^{ème}	6	25 ^{ème}	1

Ces points seront cumulés avec les points obtenus lors de chacune des quatre manches de classement de la finale à raison du barème suivant du 1^{er} au 15^{ème} : 25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

1.3 Concurrents

Les 2 premières catégories **OPEN** et **PROMOTION** sont ouvertes aux pilotes âgés de 12 ans minimum. La catégorie **EDUCATIFS** est ouverte aux pilotes âgés de 7 ans révolus jusqu'à 11 ans révolus.

Les participants devront être titulaires au minimum d'une licence une manifestation (LJ1) ou à l'année de type NAM, NAC, NCA ou NCB, M 50, C 50, NPP délivrée par la F.F.M. pour l'année en cours.

Le Certificat d'Aptitude à la Pratique du Sport Motocyclisme (CASM) est obligatoire dans les 2 premières catégories OPEN et PROMOTION pour tout pilote (quel que soit l'âge), non titulaire d'un permis de conduire.

1.4 Machines

Seules les motos des catégories définies dans le chapitre 2 du règlement technique, sont autorisées.

L'attribution des numéros de course, valable pendant la saison, sera affectée pour chaque pilote par l'organisateur de la première épreuve. Les concurrents n'ayant pas participé à la première épreuve obtiendront leur numéro auprès du chronométrage dès la deuxième épreuve, et ainsi de suite.

1.5 Circuits

Les épreuves de la Coupe Inter-Régions se dérouleront sur des circuits homologués.

Calendrier :

Le Calendrier définitif n'étant pas finalisé au jour de la mise en page, il sera consultable ultérieurement sur le site de la F.F.M. : www.ffmoto.org

Des épreuves pourront également être rajoutées ou annulées en cours de saison.

Capacité du circuit

Pour un circuit de 800 mètres, la capacité sera de 25 pilotes. Au-delà de 800 mètres, la capacité sera augmentée de 2 pilotes par fraction de 100 mètres. En dessous de 800 mètres, la capacité sera diminuée de 2 pilotes par fraction de 100 mètres.

Lors des essais chronos, la capacité pourra être majorée de 20%. Ces chiffres représentent un maximum.

Les organisateurs devront faire figurer le nombre maximum de machines admises sur le règlement particulier.

1.6 Engagements

Les engagements devront être envoyés 21 jours avant l'épreuve. Les bulletins d'engagement seront accompagnés d'un chèque de **53€ (Y compris la location du transpondeur)** libellé au nom du club organisateur et d'une enveloppe timbrée libellée au nom et adresse du pilote.

*** La Finale du Championnat organisée sur deux jours pourra voir ce prix majoré.**

Une caution de 200 € sera demandée en échange de la délivrance du transpondeur pour en garantir le retour.

Le transpondeur est sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution. En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration de ce transpondeur est à la charge du concurrent.

Il doit être restitué au plus tard une demi-heure après la fin de la course. **En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la F.F.M. ou à l'adresse du responsable du chronométrage. Le pilote récidiviste pourra être sanctionné d'une amende de 50 € En cas de non restitution, le chèque de caution sera mis à l'encaissement.**

La caution sera remboursée intégralement lors de la restitution du transpondeur en bon état à la fin de la manifestation.

Les demandes de formulaires d'engagement seront faites auprès des organisateurs.

Chaque organisateur confirmera les engagements aux pilotes au minimum 8 jours avant l'épreuve.

1.7 Vérifications

Contrôle administratif

Les pilotes devront présenter leur licence en cours de validité et leur permis de conduire ou CASM.

1.8 Contrôle technique

Les règles définies dans le règlement technique général du Championnat de France 50 cm³ sont à appliquer. Le pilote doit se présenter au contrôle technique avec son équipement complet.

1.9 Essais

Une séance d'essais libres de 10 mn et une séance d'essais chronométrés de 10 mn seront organisées au minimum.

1.10 Courses

La grille de départ sera définie en fonction des essais chronométrés.

Les courses se dérouleront en deux manches de **10 à 12 km + 1 tour**. Un tour de reconnaissance et un tour de chauffe seront effectués avant chaque départ. Le départ sera donné au drapeau national ou au feu par le Directeur de Course, pilote assis sur la machine avec un pied sur le repose-pied.

Pour les modalités liées à un arrêt de course, se reporter au règlement national 50 cm³.

1.11 Classement

Pour être classé dans la course, tout pilote devra avoir accompli au minimum les 75% de la distance parcourue par le vainqueur et franchi la ligne d'arrivée au plus tard 3 minutes après l'abaissement du drapeau.

Les points pour la Coupe Inter-Régions seront attribués aux 15 premiers de chaque manche dans chaque catégorie, selon le barème de la F.F.M. (25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1).

Les points pour le Championnat de France seront tels que définis à l'article 1.2 du présent règlement.

1.12 Réclamations

Se reporter au règlement du Championnat de France de Vitesse 50 cm³.

1.13 Assurances

Se reporter au règlement du Championnat de France de Vitesse 50 cm3.

1.14 Officiels

Les officiels du Championnats de France Vitesse ou Endurance 50 cm3 officiant sur l'épreuve.

2 - REGLEMENT TECHNIQUE

2.1 Définition

Les **Pockets Bikes** sont des machines de course équipées de moteur à combustion.

2.2 Dimension

Empattement (dimension entre les 2 roues)	Max 675 mm
Longueur	Max 1150 mm
Hauteur de selle	Max 490 mm
Hauteur maximale	Max 620 mm

Tolérance de + ou – 5% sur les dimensions décrites ci-dessus.

2.3 Moteur

Particularités nécessaires à toutes les catégories.

- Embrayage centrifuge (sans vitesses).
- Allumage strictement d'origine de type CDI sauf en catégories OPEN.
- Pas de suspension.

Pour les catégories PROMOTION et EDUCATIFS :

- Moteur 2 temps monocylindre inférieur à 50 cm3.
- Refroidissement à air ou liquide.
- Système d'échappement : changement autorisé avec silencieux obligatoire.

1) Cylindre de conception européenne (Polini, Bizetta, Malossi)

- Cylindrée : 40 cm3 maximum.
- Carburateur : passage des gaz limité à 15 mm.
- Pas de retrait de matière autorisé.

2) Cylindre autre que de conception européenne

- Cylindrée : 49,9 cm3 maximum.
- Carburateur : passage des gaz limité à 18 mm.
- Enlèvement de matière autorisé.

Pour la catégorie OPEN :

- Entrent dans cette catégorie toutes les machines équipées de moteur ne correspondant pas aux catégories PROMOTION et EDUCATIFS, qu'ils soient à refroidissement par air ou par liquide et ne dépassant 50 cm3 de cylindrée.
- Système d'échappement : changement autorisé avec silencieux obligatoire.

2.4 Echappement

- Conforme aux normes de bruit en vigueur (92db à 5000 tours).

2.5 Roue, Jante, Pneu

Les jantes doivent être de production de série proposées par les constructeurs.

Le diamètre des roues, avec les pneus, doit être compris entre 240 mm et 280 mm avec une largeur maximale de 110 mm.

Les pneus peuvent être sculptés ou slick.

2.6 Leviers de frein

La longueur maxi des leviers est de 120 mm. Chaque levier doit avoir une extrémité arrondie d'un diamètre minimum de 14 mm. L'extrémité doit être partie intégrante du levier.

Chaque levier doit être monté sur une poignée séparée.

2.7 Les repose-pieds

La largeur maximum du repose-pied est de 45 mm.

Ils peuvent être Tip-Up avec un système de retour obligatoire en position normale.

Chaque repose-pied doit se terminer par une extrémité de diamètre 8mm.
Pour les reposes pieds autres que Tip-Up, ils doivent être recouverts de plastique souple ou de téflon.

2.8 Transmission

La transmission doit être sécurisée par un pare chaîne de manière à empêcher que la jambe ou le pied du pilote ne se coince entre le brin inférieur de la chaîne et la couronne. Un tendeur de chaîne peut prendre place à la hauteur de la roue arrière pour guider la chaîne et prévenir ses mouvements d'oscillation.

2.9 Direction

Un amortisseur de direction est conseillé dans toutes les catégories.

2.10 Coupe circuit

Un coupe circuit est fixé sur le guidon, à proximité de la main du pilote, pouvant être actionné sans lâcher le guidon.

2.11 Plaques et numéros

Chaque machine doit être équipée de trois plaques de course : une frontale, deux latérales à l'arrière.

Dimension des numéros :

- A l'avant : hauteur 100 mm, largeur 45 mm, épaisseur 15 mm
- A l'arrière : hauteur 70 mm, largeur 35 mm, épaisseur 10 mm

3 Sécurité

Une machine jugée peu sûre pourra être refusée lors des contrôles techniques.

4 Responsabilité

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

DEFINITION DES REGIONS

Les régions permettant d'acquérir des points sont constituées d'un regroupement de plusieurs ligues, seuls les pilotes licenciés dans les ligues constituant une région marqueront des points dans celles-ci.

GRAND-OUEST

Ligues : Bretagne, Normandie, Pays de Loire

SUD-OUEST

Ligues : Poitou Charente, Limousin, Aquitaine

SUD

Ligues : Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon, Provence

RHÔNE

Lyonnais, Auvergne, Dauphiné Savoie, Bourgogne

EST

Alsace, Lorraine, Champagne, Franche Comté

CENTRE FRANCE

Flandres, Picardie, Ile de France, Centre

De plus, un Trophée du SUD-EST sera organisé en regroupant les régions SUD et RHÔNE.